



Déclaration préalable du SNEP-FSU Versailles au CRUNSS du 20 juin 2019

A l'occasion de ce deuxième CRUNSS de l'année scolaire, le SNEP-FSU tenait à rappeler la bonne santé du sport scolaire dans notre académie (même si nous enregistrons une petite baisse du nombre de licenciés par rapport à l'an passé). Nous continuerons à défendre la spécificité de ce service public en montrant les réussites (quelle autre organisation, association, fédération enregistre un tel taux de volontaires ?) mais également les freins au développement du sport scolaire du second degré.

Tout d'abord nous tenons à renouveler nos préoccupations concernant les conséquences de la réforme du lycée sur le déroulement du sport scolaire. En effet, dans un certain nombre de lycées, il est sérieusement envisagé de placer des cours le mercredi après midi alors que cela n'était pas le cas auparavant. Conformément à la note de service du 21/03/2016, *« la libération du mercredi après midi, comme temps dévolu aux activités de l'association et aux compétitions organisées par l'UNSS est une des conditions nécessaires à l'existence et au développement du sport scolaire »*.

Nous considérons qu'il est indispensable de créer ou de maintenir dans les lycées les conditions permettant l'application de ces recommandations.

Concernant les séminaires des animateurs d'AS, nous défendons une conception démocratique et concertée des politiques départementales. Nous souhaitons que ces réunions soient harmonisées pour les 4 départements. A ce sujet, nous regrettons qu'un temps de formation sur les programmes EPS en lycées soit organisé par l'inspection pédagogique en même temps que la demi-journée du séminaire des animateurs d'AS dans le département des Yvelines (sont concernés les collègues du bassin Nord Yvelines).

En CTA, il a été rappelé que les lycées, qui dispensent l'enseignement d'exploration et de complément EPS et qui présentent toutes les caractéristiques pour dynamiser le sport scolaire (comme un taux très élevé de licenciés et de jeunes officiels ou des qualifications régulières aux championnats de France), ont sollicité Madame la Rectrice pour mettre en place l'option d'expérimentation en EPS dans le cadre de la réforme des lycées.

Sur les sections sportives, les chiffres montrent une augmentation de 6,94% du nombre d'élèves. Cette augmentation peut entraîner des situations conflictuelles dans les compétitions entre le classement des sections sportives et des équipes d'établissements : en effet, dans certaines situations comme les épreuves enchaînées (triathlon, duathlon, raid, run and bike, biathlon,...), les sections sportives ne sont considérées comme telles que dans cette activité multiple et non dans chacune des spécialités (quid des premières places du classement établissement en cross occupées par des sections sportives

triathlon). Et à l'inverse, les sections sportives Athlé ou VTT ou natation sont classées en établissement dans les épreuves enchaînées. Quelle place pour préserver toutes les chances aux équipes d'établissements (sans recrutement et moyens supplémentaires) ?

Enfin, nous réitérons la demande de création d'un 5^{ème} poste au Service Régional pour répondre à la surcharge de travail des cadres UNSS.

Pour le SNEP-FSU Versailles au CRUNSS

Marc Legein et Jérôme Lecam